

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 781

2 avril 2013

SOMMAIRE

Jacques Bingen (Luxembourg) S.à r.l.	37451	Peristal S.A.	37477
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	37444	PG International S.A. - Polaris Group International S.A.	37477
L'adresse S.à r.l.	37442	Piwa	37477
LEG II Nurnberg S.à.r.l.	37475	Platifer S.à r.l.	37477
Les Métiers de la Bouche S.A.	37443	Polytech Investment (SPF) S.A.	37471
Louvain (Lux) S.à r.l.	37448	Polytech Investment (SPF) S.A.	37474
Lumen Investments S.à r.l.	37472	Qualité Sécurité Environnement	37480
Mallorca Investments	37481	Quechua Invest S.A.	37480
Mertone Limited S.A.	37484	R.A.R. Invest	37480
Michellinus Investment II S.A.	37478	REDCOR Reasegueros S.A.	37480
Naste Holding S.A.	37443	Reinert S.à r.l.	37481
Navimar Services S.A.	37444	Remora Consult	37484
Nethuns S.A.	37442	Restaurant La Fermette de Huldange s.à.r.l.	37484
Netregie S.à r.l.	37448	Restaurant Pizzeria Astoria	37484
Nilo Investment S.A.	37448	RITD Reinartz IT Dienstleistungen S.à r.l.	37484
Nordstrooss 2 S.à r.l.	37448	Roda Investments SA	37484
North Calor S.à r.l.	37448	Roda Investments SA	37487
OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l.	37451	Romy S.A.	37487
Orbis Trans S.à r.l.	37451	Rossini Properties Partnership, S.e.c.s. ...	37488
Oven HoldCo S.à r.l.	37471	RP Babelsberg S.à r.l.	37488
Panormos S.A.	37474	RP Ruegen S.à r.l.	37488
Papier Franzen S.à r.l.	37475	RP Schwedt S.à r.l.	37488
Paramina Sàrl	37471	RP Waldstadt S.à r.l.	37488
Partner	37475	Stornoway Investment S.A.	37483
Pawor Group S.A.	37475		
Pemberton Sàrl	37471		

Nethuns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.831.

Les comptes annuels au 30/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026085/10.

(130031861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

L'adresse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 32, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 175.070.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente-et-un janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Cyrille SCHNEIDER, employé privé, né à Longeville-les-Metz (France) le 14 mai 1968, demeurant à L-3236 Bettembourg, 6a rue de la Gare,

- David LEONELLI, employé privé, né à Saint-Raphael (France) le 11 décembre 1969, demeurant à F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes, 8, rue Arago,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "L'adresse S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Cyrille SCHNEIDER, susdit, soixante-dix parts	70
- David LEONELLI, susdit, trente parts	30
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (700.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2240 Luxembourg, 32, rue Notre-Dame,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

* Cyrille SCHNEIDER, employé privé, né à Longeville-les-Metz (France) le 14 mai 1968, demeurant à L-3236 Bettembourg, 6a rue de la Gare, comme gérant administratif,

* David LEONELLI, employé privé, né à Saint-Raphael (France) le 11 décembre 1969, demeurant à F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes, 8, rue Arago, comme gérant technique,

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHNEIDER, LEONELLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 février 2013. Relation: LAC/2013/5008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff (signe): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021805/67.

(130026393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Naste Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 75.003.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026088/9.

(130031856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Les Métiers de la Bouche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 135.930.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Philippe TESSIER, administrateur de société, demeurant à F-57100 Thionville, 1, rue Jean Pierre Pêcheur (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "Les Métiers de la Bouche S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135930, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536 du 4 mars 2008;

- b) Que le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;
- c) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- d) Que le comparant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- e) Que le l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;
- f) Que le l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;
- i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins au siège social de la société "ADA CONSULTING S.A." à L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.
- j) Que les mandataires de l'Actionnaire Unique pourront procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. TESSIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021809/47.

(130026307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Navimar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 78.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026089/9.

(130031534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

In the year two thousand twelve, on the 23rd day of November,

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

KINROSS GOLD CORPORATION, an Ontario company, incorporated and organised under the laws of the Province of Ontario, Canada, registered with the Ontario company register under the number 001840581 and having its registered office at 25 York Street, 17th Floor, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

represented by Mr David Benhamou, lawyer, residing in 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 23, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

KINROSS GOLD CORPORATION (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, (hereafter referred to as "the Company") a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 149.409, incorporated by a deed enacted on November 5, 2009, by Maître Roger Arrendsdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 11, 2009 under the number 2416, whose articles of incorporation have been lastly amended by a deed enacted on July 6, 2012, by Maître Roger Arrendsdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2179 on September 1, 2012.

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.- (two thousand US Dollars) together with a share premium of USD 10,498,000.- (ten million four hundred ninety-eight thousand US Dollars),
2. Subscription and payment of all the additional units and the share premium by the Sole Unitholder, by contribution in cash,
3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase,
4. Change of the minimum number of managers composing the board of managers,
5. Amendment of article 9.1 and 11.5 of the articles of incorporation in order to reflect the above mentioned amendment, and
6. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.- (two thousand US Dollars), so as to bring it from its present amount of USD 320,072,000.- (three hundred twenty million seventy-two thousand US Dollars), represented by 320,072,000 (three hundred twenty million seventy-two thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD 320,074,000.- (three hundred twenty million seventy-four thousand US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 10,498,000.- (ten million four hundred ninety-eight thousand US Dollars), to be subscribed for on payment of the amount of USD 10,500,000.- (ten million five hundred thousand US Dollars) through a contribution in cash described below.

Second resolution:

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervened David Benhamou, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 10,498,000.- (ten million four hundred ninety-eight thousand US Dollars) and that they are paid up with the amount of USD 10,500,000.- (ten million five hundred thousand US Dollars) by the contribution in cash described below:

Description of the contribution:

The contribution in cash consisting of the full and complete payment by the Sole Unitholder to the Company of a total amount of USD 10,500,000.- (ten million five hundred thousand US Dollars);

Evidence of the contribution's existence:

The blocking certificate issued by the bank of the Company has been given to the undersigned notary, attesting the current value and existence of the payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 320,074,000.- (three hundred twenty million seventy-four thousand US Dollars) represented by 320,074,000 (three hundred twenty million seventy-four thousand) units in registered form with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each."

Fourth resolution:

The Sole Unitholder decides that henceforth the board of managers of the Company must be composed, at least, of four managers instead of five managers.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides to amend the article 9.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

9.1. "The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of four managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members."

11.5. "The board of managers can validly deliberate and act only if, at least, all the managers but one are present or represented. Decisions shall be taken unanimously by all the managers present or represented."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 3.985,- (three thousand nine hundred eighty-five euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 10,500,000.- (ten million five hundred thousand US Dollar) is valued at EUR 8,116,531.79 (eight millions one hundred sixteen thousand five hundred and thirty-one euro seventy-nine cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre,

Par devant Maître Roger Arrensdoeff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

KINROSS GOLD CORPORATION, une société de l'Ontario, constituée et organisée sous les lois de la Province de l'Ontario, Canada, enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Ontario sous le numéro 001840581 et ayant son siège social à 25 York Street, 17ème étage, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

ici représentée par Me David Benhamou, Avocat à la Cour, demeurant au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 23 novembre 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle apparaissant, agissant en sa capacité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

KINROSS GOLD CORPORATION (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associé de KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, (ci-après dénommée «la Société») une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.409, constituée par un acte du 5 novembre 2009, par Maître Roger Arrensdoeff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2416 le 11 décembre 2009, ces statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du 6 juillet 2012 par Maître Roger Arrensdoeff, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2179 du 1^{er} septembre 2012.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.000,- (deux mille US dollars) ensemble avec une prime d'émission de USD 10.498.000,- (dix millions quatre cents quatre-vingt-dix-huit mille US dollars),

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par l'Associé Unique, par apport en numéraire,

3. Modification de l'article 5. 1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social planifiée,

4. Changement du nombre minimum de gérants composant le conseil de gérance,

5. Modification de l'article 9.1 et 11.5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social, et

6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 2.000,- (deux mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 320.072.000,- (trois cent vingt millions soixante-douze mille US dollars) représenté par 320.072.000 (trois cent vingt millions soixante-douze mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) à un montant de USD 320.074.000,- (trois cent vingt millions soixante-quatorze mille US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 2.000,- (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 10.498.000,- (dix millions quatre cents quatre-vingt-dix-huit mille US dollars), pour être souscrites contre paiement d'un montant de USD 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille US dollars), le tout à être entièrement libéré par un apport en numéraire décrit ci-dessous.

Seconde résolution:

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu M^e David Benhamou, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 10.498.000,- (dix millions quatre cents quatre-vingt-dix-huit mille US dollars), et les libérer à hauteur d'un montant de USD 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille US dollars) par l'apport en numéraire décrit ci-après:

Description de la contribution:

L'apport en numéraire consiste en le complet paiement par l'Associé Unique à la Société d'un montant total de USD 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille US dollars);

Preuve de l'existence de l'apport:

Le certificat de déblocage émis par la banque de la Société a été remis au notaire instrumentant, attestant du montant actuel et de l'existence du paiement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à USD 320.074.000,- (trois cent vingt millions soixante-quatorze mille US Dollars) représenté par 320.074.000 (trois cent vingt millions soixante-quatorze mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de USD 1,- (un US dollar) chacune.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide que la Société sera désormais gérée par un conseil de gérance, composé, au moins de quatre gérants, au lieu de cinq.

Cinquième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 9.1 des statuts de la Société comme suit:

9.1. «La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de quatre gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.»

11.5. «Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si, au moins, à l'exception d'un, tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à l'unanimité des gérants présents ou représentés.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 3.985,- (trois mille neuf cent quatre-vingt cinq euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille US dollars) est évalué à la somme de EUR 8.116.531,79 (huit millions cent seize mille cinq cent trente et un euros soixante-dix neuf cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française;

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BENHAMOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021803/183.

(130026568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Netregie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8071 Bertrange, 10, Cité Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 147.118.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026091/10.

(130031807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Nilo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 79.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026095/10.

(130031121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Nordstrooss 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 55.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026096/9.

(130031929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

North Calor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrodweiler, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 86.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026097/10.

(130031776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Louvain (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.625.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

2L Holdco Lux S.à r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B110538,

duly represented by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to enact the following:

- That the company Louvain (Lux) S.à r.l., in liquidation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 110625, was incorporated on the 1st day of September 2005 by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 22 of 4 January 2006, (the "Company");

- That it is the sole member of the company Louvain (Lux) S.à r.l. and holds all the corporate units representing the whole corporate capital of the Company;

- That the Company has been put into liquidation and Mr Barry BROSNAN, residing professionally at 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland, has been appointed as liquidator of the Company pursuant to a deed drawn-up on 15 October 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2806 of 20 November 2012.

- That CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., Luxembourg, has been appointed as auditor to liquidation by deed under private seal on 21 December 2012.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution

After having taken notice of the report of the auditor to liquidation, the sole member approve said report.

The said report, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The sole member gives full discharge to the former managers, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

Third resolution

The sole member pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The sole member decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same registered office for the benefit of whom it may concern.

Fifth resolution

The sole member decides to grant all powers to the owner of a true copy of the present deed in view of the final settlement of the Company's accounts and of the fulfillment of all formalities, including the cancellation of the Company's inscription.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

2L Holdco Lux S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B110538,

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société Louvain (Lux) S.à r.l., en liquidation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 110625, a été constituée en date du 1^{er} septembre 2005 suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 22 du 4 janvier 2006, (la «Société»);

- Qu'elle est l'associé unique de la société Louvain (Lux) S.à r.l. et détient toutes les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital de la Société;

- Que la Société a été mise en liquidation et Monsieur Barry BROSNAN, domicilié professionnellement au 40 Mespil Road, Dublin 4, Irlande, a été nommé liquidateur de la Société suivant acte reçu en date du 15 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2806 du 20 novembre 2012;

- Que CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation suivant acte sous seing privé du 21 décembre 2012.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, l'associé unique approuve ledit rapport.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Seconde résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière aux anciens gérants, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation, pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'associé unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes en vue de parfaire la finalisation des comptes de la Société et l'achèvement de toutes formalités de liquidation, en ce compris la radiation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021817/113.

(130026224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.526.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.814.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, OneBeacon Insurance Group, Ltd., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013026100/12.

(130031523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Orbis Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.626.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013026101/10.

(130031476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Jacques Bingen (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.376.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.561 and having a share capital of EUR 12,525.-, acting in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder), of Jacques Bingen (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.376 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company).

The Company was incorporated on July 16, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2122 on August 27, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Sole Shareholder is duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares and the class B shares and to designate the existing five hundred (500) shares of the Company as five hundred (500) class A shares.

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now represented by five hundred (500) class A shares in registered form having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and zero (0) class B shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,287,500.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) class A shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euro (25.-) each, to the amount of one million three hundred thousand Euro (EUR 1,300,000.-) by way of the creation and issuance of (i) forty-six thousand three hundred (46,300) class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and (ii) five thousand two hundred (5,200) class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon:

1. the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe for forty-six thousand two hundred and ninety-nine (46,299) new class A shares in registered form, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash of one million one hundred and fifty-seven thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 1,157,475.-), which will be fully allocated to the nominal share capital account of the Company;

2. NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.579 and having a share capital of EUR 12,500.-, duly represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for one (1) new class A share in registered form, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to pay it in full by a contribution in cash of twenty-five Euro (EUR 25.-), which will be fully allocated to the nominal share capital account of the Company; and

3. Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.260 and having a share capital of EUR 12,500.-, duly represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for five thousand two hundred (5,200) new class B shares in registered form having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash of seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) which will be allocated as follows:

(i) an amount of one hundred and thirty thousand Euro (EUR 130,000.-) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of six hundred and twenty thousand Euro (EUR 620,000.-) to a class B share premium account attached to the Class B Shares of the Company.

The aggregate amount of one million nine hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 1,907,500.-) is at the disposal of the Company which has been duly evidenced to the undersigned notary.

The powers of attorney referred to under items 2) and 3) above shall, after signature ne varietur by the representative (s) of such appearing parties, remain attached to the deed for the purposes of registration.

The Sole Shareholder, NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l. and Generale Continentale Investissements Participations Luxembourg (together the Shareholders) resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	46,799 class A shares
NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l.	1 class A share
Generale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l.	5,200 class B shares
Total:	46,800 class A shares 5,200 class B shares

Fourth resolution

As a result of the above, the Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

I. Definitions

Art. 1. The following definitions shall apply herein. Articles means these articles of association of the Company, as amended from time to time.

Associate means, in the case of any person, corporate body or partnership (the First Person), any person, corporate body or partnership directly or indirectly Controlled by the First Person, Controlling the First Person or under common Control with the First Person.

Borrowings means all third party debt incurred by the Company and the French Subsidiary and their subsidiaries, including bank and other loans and finance under hire purchase, factoring, leasing acceptance credits and similar arrangements and associated security documents but excluding any Shareholder Loans.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for the transaction of general business in Luxembourg and France.

Class A Shareholder means any and all Shareholders holding Class A Shares, from time to time.

Class A Shares means the Shares of class A, outstanding from time to time.

Class B Shareholder means any and all Shareholders holding Class B Shares, from time to time.

Class B Shares means the Shares of class B, outstanding from time to time.

Company means Jacques Bingen (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.376.

Distributions means the payment of any dividend, interim dividend or repayment of capital or redemption or repurchase proceeds, liquidation proceeds, payment of interest or accrued interest or other distribution by the Company to any Shareholder or Associate of a Shareholder in relation to the Shares and the Shareholder Loans (including for the avoidance of doubt, the repayment of principal in respect of any Shareholder Loans) in accordance with the Articles or any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time.

Equity Contributions means the aggregate value of:

(a) subscription monies paid by each Shareholder to the Company in respect of the Shares held by it in the Company from time to time; and

(b) any and all outstanding Shareholder Loans made by that Shareholder and/or its Associates from time to time.

Exit means the earlier of:

(a) a Sale;

(b) the sale of the entire issued share capital of the Company in accordance with article 9 or article 10; or

(c) the winding up of the Company in accordance with the Articles or any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time.

Exit Date means the date of the Exit.

Final Distribution means the amount to be paid to the Shareholders in accordance with article 19.4.

French Subsidiary means Jacques Bingen (France) SCI, the specific purpose vehicle incorporated in France under the form of a société civile.

Interim Distributions means any distribution made by the Board in accordance with article 19 and which is not a Final Distribution.

Law means the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Proceeds of Sale means an amount equal to the net proceeds of Sale, received by the Company and/or the French Subsidiary (as the case may be) in respect of a Sale.

Promote means any amount to be paid to the Class B Shareholder in accordance with article 19.4.

Property means the office building located at 5, 7 and 9, rue Jacques Bingen, 75017 Paris, France.

Sale means either:

(a) in respect of the French Subsidiary, any sale or other disposal by the French Subsidiary of the whole of the Property, or any part of its interest in the Property resulting in substantially the whole of the Property having been Sold, in any case for monetary consideration; or

(b) in respect of the Company, a sale or other disposal of the entire issued share capital of its subsidiaries, in each case to a bona fide third party which is not an Associate of any Shareholder.

Shareholders means the shareholders of the Company (regardless of their class), from time to time.

Shares means the shares of any class in the share capital of the Company, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, outstanding from time to time.

Shareholder B Equity Ratio means that ratio, expressed as a percentage, obtained by dividing the Class B Shareholder Equity Contribution by the total Equity Contributions of the Shareholders from time to time.

Shareholder Loan means the loans that may be made by a Shareholder or its Associate to the Company and/or to the French Subsidiary, in accordance with any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time.

Surplus means distributable profits of the Company in accordance with the Law.

II. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 2. Name. The name of the Company is "Jacques Bingen (Luxembourg) S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law and the Articles.

Art. 3. Registered office.

3.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

3.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The Company's object is the (direct or indirect) acquisition and holding of participations in the French Subsidiary and managing those participations.

4.2. The Company can more generally acquire and hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises (in any form whatsoever) directly or indirectly controlling the French Subsidiary, and manage those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

4.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 5. Duration.

5.1. The Company is formed for an unlimited period.

5.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

III. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The share capital is set at one million three hundred thousand euros (EUR 1,300,000), represented by forty-six thousand eight hundred (46,800) Class A Shares and five-thousand two hundred (5,200) Class B Shares. All the Shares are in registered form, have a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each and are fully paid up.

6.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6.3. The Company may create one or more share premium accounts, each of which will be specifically allocated and attached to a particular class of Shares.

Art. 7. Shares.

7.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

7.2. When the Company has a sole Shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

7.3. A register of Shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

7.4. Subject to and in accordance with any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time, the Company may redeem its own Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

7.5. When the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to (i) prior approval by Shareholders representing at least three-quarters of the share capital and (ii) the Articles and any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time.

7.6. Without prejudice to the foregoing, a share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.7. In accordance with and without prejudice to any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time, any manager of the Company is authorised to take any necessary actions and register the transfer of Shares in the share register on behalf of the Shareholders, if such transfer is made in accordance with the Articles and any agreement between the shareholders governing their rights in the Company.

7.8. Authority to complete transfers

If the Class B Shareholder fails to execute the relevant documents necessary to effect a sale or transfer or accept an offer required or agreed under articles 8. to 10. within fourteen (14) days of the required date under these articles 8. to 10., the Class A Shareholder or any manager of the Company may act (and the Class B Shareholder hereby appoints the Class A Shareholder and each manager of the Company by way of security for the performance of its obligations under articles 8. to 10. to act) as its attorney on its behalf to do all things and execute all documents necessary to effect such transfer or sale or offer and appoints the Company its agent to give a good receipt for any consideration payable.

Art. 8. Compulsory shares transfer.

8.1. Events leading to compulsory Share transfers:

(i) Except in respect of any security granted by the Class B Shareholder in connection with its investment in the Company as agreed by the Shareholders, if the Class B Shareholder has a receiver or administrator or other encumbrancer appointed over all, or a substantial part, of its assets, enters into an arrangement or compromise with its creditors, has a petition presented (which is not discharged within thirty (30) days of presentation) or resolution passed for its winding up or administration, is dissolved, or suffers any analogous event to any of the above in any jurisdiction; or

(ii) If the Class B Shareholder commits a material breach of any provision of the Articles or any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time and fails to remedy such breach (where it is possible to do so) within thirty (30) Business Days after the date of a notice from the Class A Shareholder specifying the nature of the breach and requiring it to be remedied; or

(iii) If the Class B Shareholder or one of its Associates commits a material breach of any provision of any "key contracts" (as such may be agreed upon amongst the Shareholders) to which it is a party and fails to remedy such breach within thirty (30) Business Days of the date of a notice from the Class A Shareholder specifying the breach and requiring it to be remedied,

then without prejudice to any other rights of the Class A Shareholder and notwithstanding any other provision of any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time, at the discretion of the Class A Shareholder, article 8.2. shall apply.

If the Class B Shareholder is affected by an event described in article 8.1, it shall forthwith notify the Class A Shareholder and the Company in writing of such an event.

8.2. Consequences of events leading to compulsory Share transfers:

Within one (1) month as from becoming aware of any circumstances listed in article 8.1 affecting the Class B Shareholder or further to the notification above-mentioned by Class B Shareholder, the Class A Shareholder shall decide at its sole discretion whether or not it intends to trigger the compulsory transfer provisions.

If triggered by the Class A Shareholder, the compulsory transfer provisions shall have the following consequences:

(a) the Class B Shareholder shall cease to be required in order to form a quorum at meetings of Shareholders or to be entitled to exercise any rights to vote; and

(b) the transfer of the Shares and Shareholder Loans held by the Class B Shareholder to the Class A Shareholder for a consideration equal to a Valuation, multiplied by the Shareholder B Equity Ratio.

This article 8. shall not affect any Promote that might otherwise be payable under and in accordance with the Articles or any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time, which obligations shall survive any transfer under article 8.

Art. 9. Drag along rights.

9.1. When drag-along right arises

Subject to article 9.2., if the Class A Shareholder proposes to sell, in a bona fide third party transaction on arm's length terms, all of the Shares held by it to a third party (a Drag Along Buyer), then the drag-along right in this article 9. arises. Accordingly, the Class A Shareholder may, by written notice, require the Class B Shareholder to also sell all its Shares to the Drag Along Buyer. For the avoidance of doubt, an Associate shall not be regarded as a third party for these purposes.

9.2. Drag-along of Shareholder Loans

If, pursuant to any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time, the Class A Shareholder and its Associates also agree to sell all of their Shareholder Loans to the Drag Along Buyer, the drag-along right in article 9.1 shall also apply to any Shareholder Loans of the Class B Shareholder and its Associates in accordance with article 9.3.

9.3. Effect of drag-along right

When the drag-along right set out in article 9.1. arises, the Class A Shareholder may, by written notice to the Class B Shareholder, require the Class B Shareholder to sell all its Shares (and where article 9.2. applies, all Shareholder Loans made by it and its Associates) to the Drag Along Buyer at the same price per Share (and otherwise on the same terms) as the sale of Shares held by the Class A Shareholder (and, where applicable, Shareholder Loans made by the Class A Shareholder and their Associates, using the same pricing methodology as used for the sale of the Shareholder Loans of the Class A Shareholder and their Associates to the Drag Along Buyer), completion of such sale to occur simultaneously with completion of the sale of the Class A Shareholder's Shares (and any Shareholder Loans) to the Drag Along Buyer. It being specified for the purpose of the present drag-along provisions that the price paid to the Class B Shareholder for its Shares shall be calculated pro-rata to its Equity Contribution, irrespective of its voting rights.

9.4. Compulsory nature of drag-along right

Written notice from the Class A Shareholder as per article 9.3 shall oblige the Class B Shareholder to deliver up to the Drag Along Buyer an executed transfer of all Class B Shareholder's Shares and the relevant certificates (if any) and to sign and execute all other relevant documents in connection with the sale against payment of the price for the Shares (and any Shareholder Loans).

Art. 10. Tag along rights.

10.1. When tag-along right arises

Subject to article 10.2., if the Class A Shareholder proposes to sell all of the Shares held by it to a bona fide third party (a Tag Along Buyer) then the tag-along right in this article 10. arises. The Class A Shareholder will notify the Class B Shareholder in writing of the terms of such proposed sale. For the avoidance of doubt, an Associate shall not be regarded as a third party for these purposes.

10.2. Drag-along of Shareholder Loans

If, pursuant to any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time, the Class A Shareholder and their Associates also agree to sell all of their Shareholder Loans to the Tag Along Buyer, the tag-along right in article 10.1. shall also apply to any Shareholder Loans of the Class B Shareholder and its Associates in accordance with article 10.3.

10.3. Effect of tag-along right

If the Class B Shareholder wishes to sell its Shares (and where article 10.2. applies, all Shareholder Loans made by it and its Associates) to the Tag Along Buyer, on the same terms as the proposed acquisition of the Class A Shareholder's Shares (and, where applicable, Shareholder Loans made by the Class A Shareholder and their Associates), the Class B Shareholder will, by written notice to the Class A Shareholder, require the Class A Shareholder to also sell the Class B Shareholder's Shares (and Shareholder Loans made by the Class B Shareholder and its Associates, if applicable) to the Tag Along Buyer at the same price per Share (and otherwise on the same terms) as offered to the Class A Shareholder (and where the Shareholder Loans made by the Class B Shareholder and its Associates are also being sold to the Tag Along Buyer, using the same pricing methodology as used for the sale of the Shareholder Loans of the Class A Shareholder and their Associates), completion of such sale to occur simultaneously with completion of the sale of the Class A Shareholder's Shares (and any Shareholder Loans) to the Tag Along Buyer. It being specified for the purpose of the present tag-along provisions that the price paid to the Class B Shareholder for its Shares shall be calculated pro-rata to its Equity Contribution, irrespective of its voting rights.

10.4. Compulsory nature of tag-along right

Written notice from the Class B Shareholder under this article 10. shall oblige the Class A Shareholder to deliver up to the Tag Along Buyer an executed transfer of the Shares held by the Class B Shareholder and the relevant certificates (if any) and to sign and execute all other relevant documents in connection with the sale against payment of the price of the Shares.

IV. Management - Representation

Art. 11. Appointment and Removal of managers.

11.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

11.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

Art. 12. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed of three (3) class A managers and two (2) class B managers. The class A managers shall be appointed out of candidates proposed for appointment by the Class A Shareholder. The class B managers shall be appointed out of candidates proposed for appointment by the Class B Shareholder. The chairman shall be appointed from among the class A managers.

12.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object (including without limitation such non exhaustive list of decisions which may be included in any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time, to the extent it falls within the Board's scope of competence or power).

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

12.2. Procedure

(i) The Board shall meet (i) on a quarterly basis or

(ii) at the request of one class A manager and one class B manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if at least two (2) class A managers and one class B manager are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. In the event of a tied vote, the chairman shall have a casting vote. However, for the following decisions, the positive vote of all managers shall be required:

- (a) approving any business plan for the Company and any material changes thereto;
- (b) amending any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time;
- (c) causing the Company or the French Subsidiary (as the case may be) to engage in any business or activity other than for which they were incorporated;
- (d) a determination to modify the manner in which the capital accounts, or any changes or credits thereto are computed;
- (e) the addition of a new equity investor at the level of the Company or the French Subsidiary (whether by issuance of new shares or transfer of shares, other than a transfer of Shares in accordance with any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time); and
- (f) the filing for insolvency (or any similar proceeding) of the Company or the French Subsidiary without prejudice to any mandatory filing requirement under applicable law.

(vi) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

12.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters

by the joint signature of any two class A managers or any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 13. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 14. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Shareholder(s)

Art. 15. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

15.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 15.1.(iii), resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

15.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from Shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital, provided that any amendment to article 12.2 (v), (a) to (e) shall also include the consent of the Class B Shareholder.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 16. Sole shareholder.

When the number of Shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole Shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the sole Shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 17. Financial year and Approval of annual accounts.

17.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

17.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and Shareholders to the Company.

17.3. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

17.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 18. Auditors.

18.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

18.2. If the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be Shareholders.

Art. 19. Allocation of profits - Distribution.

19.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

19.2. Without prejudice to article 19.1, no Distributions or Interim Distributions (including the Promote) shall be made before all outstanding accrued interest in respect of Shareholder Loans has been paid by the Company and/or the French Subsidiary (as the case may be) in accordance with the terms of the relevant Shareholder Loan(s), it being understood and agreed that any interest paid on Shareholder Loan(s) shall be treated as a return on Equity Contributions for purposes of calculating any Final Distribution.

19.3. Interim Distributions may be made by the Board of the Company each quarter and/or at the end of the Investment Term (as defined pursuant to any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time) provided that the financial results of the relevant company allow such Interim Distributions (directly or indirectly resulting from collection of rents by the French Subsidiary and/or a Sale and/or a refinancing through an increase of the Borrowings of the French Subsidiary). In the case of Interim Distributions made by the Company, the amount to be distributed will be allocated to the Shareholders pro rata to their Equity Contribution immediately before such Interim Distributions is made, irrespective of the voting rights held by each Shareholder. In addition to the foregoing, Interim Distributions can only be distributed, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the Interim Distributions; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an Interim Distribution.

If the Interim Distributions paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the Shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

Without prejudice to article 19.2, on an Exit, there shall be no further Distributions and no Promote shall be paid unless each Shareholder first receives an amount equal to its Equity Contribution.

19.4. On an Exit, a Final Distribution will be made and the Promote will be paid in accordance with this article 19.4. and provided that the Company has generated a Surplus.

Subject to previous paragraph, the Final Distribution will be of the entire Surplus to the Shareholders on a basis and in the order of priority set out below.

Prior to making any Final Distribution, such amount as may be agreed between the Shareholders will be deducted from the Final Distribution (the Costs Retention) and shall be held in an escrow account to be opened in the joint names of the Shareholders (or such other arrangement as the Shareholders may agree) (the Costs Retention Account) for a period of six (6) months (or such other period as the Shareholders shall agree) (the Costs Retention Period). The Costs Retention shall be used to pay any outstanding costs relating to the business, including the estimated costs of winding up the Company and its subsidiaries. At the expiry of the Costs Retention Period any amount left in the Costs Retention Account (over and above an amount equal to the estimated costs of winding up the Company and its subsidiaries) will be distributed to the Shareholders in accordance with the below.

Notwithstanding the other provisions of this article, Shareholder Loans shall be repaid to the Shareholders or its Associates or successors (as the case may be) on a pro rata basis to the amount of Shareholder Loans made by the Shareholders and/or their Associates, whenever there is sufficient Surplus.

Subject to article 19.3., the Final Distribution to be paid to Class A Shareholder and Class B Shareholder shall be made:

- (a) first, pro-rata to their respective total Equity Contribution immediately before the relevant Exit, irrespective of the voting rights held by each Shareholder, taking into account Interim Distributions already paid to them (if any), so as

to allow the Class A Shareholder to have been repaid its Equity Contribution and to have achieved an additional return on its Equity Contribution of 40 per cent (the Hurdle); and

(b) second, following the Class A Shareholder having achieved the Hurdle, so as to pay any Promote to the Class B Shareholder (for the avoidance of doubt, if the Class A Shareholder does not achieve the Hurdle, no Promote shall be payable); and

(c) third, following the Class A Shareholder having achieved the Hurdle and after payment of any Promote, pro-rata to their respective total Equity Contribution immediately before the relevant Exit, irrespective of the voting rights held by each Shareholder.

Subject to the preceding provisions, on an Exit, the Promote will be paid and calculated in accordance with the relevant provisions of any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time and subject always to any maximum amount agreed by the Shareholders from time to time. The Promote shall only be payable once and to one person and if as a result of a Compulsory Transfer Event or a breach of the share transfer provisions of these Articles by the Class B Shareholder a third party becomes entitled to the Promote, the amount due to the Class B Shareholder shall be reduced accordingly.

VII. Dissolution - Liquidation

20.1. Without prejudice to any provision that may be agreed upon by the Shareholders in any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

20.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in accordance with article 19.4.

VIII. General provisions

21.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

21.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

21.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

21.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with applicable law and, subject to any non-waivable provisions of law, with any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time. In case of discrepancies between the Articles and any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time, any agreement between the shareholders governing their rights in the Company from time to time shall prevail over the Articles to the fullest extent legally permissible.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above change with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to (i) terminate, with immediate effect, the mandate of Ian Edward Baker, as class A manager, and Wayne Fitzgerald, as class B manager, of the Company and (ii) redesignate, Costas Constantinides, being currently a class B manager of the Company, as a class A manager of the Company.

The Shareholders resolve to appoint, with immediate effect, the following persons as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Candice de Boni, senior manager, born on December 31, 1973 in Strasbourg, France, having her professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Natalia Venturini, manager, born on May 20, 1970 à Moscow, Russia, having her professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the foregoing, the board of managers of the Company is now composed as follows:

1. Mary Frances Harnetty, class A manager;
2. Philip Gittins, class A manager;

3. Costas Constantinides, class A manager;
4. Candice de Boni, class B manager; and
5. Natalia Venturini, class B manager.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred Euros (2,800.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.561 et disposant d'un capital social de EUR 12.525, agissant en tant qu'associé unique (l'Associé Unique) de Jacques Bingen (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.376 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société).

La Société a été constituée le 16 juillet 2012, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2122 le 27 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;
- II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B et de requalifier les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en cinq cents (500) parts sociales de classe A.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît que le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est désormais représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et zéro (0) part sociale de classe B.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.287.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents parts sociales de classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000) par voie de création et d'émission de (i) quarante-six mille trois cents (46.300) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) cinq mille deux cents (5.200) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ces faits:

1. L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-six mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (46.299) nouvelles parts sociales de classe A, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et accepte de les libérer par voie d'un apport en numéraire d'un million cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.157.475) qui sera intégralement affecté au compte nominal de capital social de la Société;

2. NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.579 et disposant d'un capital social de EUR 12.500, valablement représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de classe A, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et accepte de la libérer par un apport en numéraire de vingt-cinq euros (EUR 25) qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société; et

3. Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.260 et disposant d'un capital social de EUR 12.500, valablement représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cinq mille deux cents (5.200) nouvelles parts sociales de classe B, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) qui sera affecté comme suit:

- (i) un montant de cent trente mille euros (EUR 130.000) au compte nominal de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de six cent vingt mille euros (EUR 620.000) à un compte de prime d'émission de classe B lié aux parts sociales de classe B de la Société.

Le montant total d'un million neuf cent sept mille cinq cents euros (EUR 1.907.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Les procurations mentionnées au point 2) et 3) ci-dessus, après signature ne varietur par le(s) mandataire(s) desdites parties comparantes, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l. et Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l. (ensembles les Associés) décident d'enregistrer que la participation dans la Société est, à la suite de l'augmentation de capital social, comme suit:

NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	46.799 parts sociales de classe A
NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l.	1 part sociale de classe A
Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l.	5.200 parts sociales de classe B
Total:	46.800 parts sociales de classe A 5.200 parts sociales de classe B

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier et de refondre intégralement les Statuts, de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

I. Définitions

Art. 1^{er}. Les définitions suivantes s'appliquent. Statuts signifie les statuts de la Société, tels que modifiés dans le temps.

Société Affiliée signifie, pour une personne physique, morale ou société (la Première personne), toute personne physique, morale ou société directement ou indirectement Contrôlée par la Première Personne, Contrôlant la Première Personne ou sous un Contrôle commun avec la Première Personne.

Emprunts signifie toute dette envers un tiers contractée par la Société, la Filiale Française et leurs filiales, y compris les prêts bancaires ou autres, financements sous location-vente, affacturage, crédits par acceptation et arrangements similaires et autres documents de garantie associés mais à l'exception des Prêts Associés.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg et en France.

Associé de Classe A signifie un Associé détenant des Parts Sociales de Classe A à un moment donné.

Parts Sociales de Classe A signifie les Parts Sociales de la classe A, en circulation à un moment donné.

Associé de Classe B signifie un Associé détenant des Parts Sociales de Classe B à un moment donné.

Parts Sociales de Classe B signifie les Parts Sociales de la classe B, en circulation à un moment donné.

Société signifie «Jacques Bingen (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.376.

Distributions signifie le paiement de tout dividende, dividende intérimaire ou remboursement de capital ou rachat de revenus, de boni de liquidation, le paiement d'intérêts ou d'intérêts cumulés ou toute autre distribution effectuée par la Société à tout Associé ou à une Société Affiliée d'un Associé, relative aux Parts Sociales et aux Prêts Associés (y compris en tout état de cause, tout remboursement du capital d'un Prêt Associé) conformément aux présents Statuts ou à tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps.

Apport en Capital signifie la valeur totale:

(a) des sommes payées par chaque Associé à la Société sur les Parts Sociales qu'il détient dans la Société dans le temps; et

(b) de tout Prêt Associé en cours accordé dans le temps par ledit Associé et/ou ses Sociétés Affiliées; et

Sortie signifie le premier des trois événements suivants:

(a) une Vente;

(b) la vente de la totalité du capital social émis de la Société conformément à l'article 9 ou à l'article 10; ou

(c) la dissolution de la Société conformément aux Statuts ou à tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps.

Date de Sortie signifie la date de la Sortie.

Distribution Finale signifie le montant à payer aux Associés conformément à l'article 19.4.

Filiale Française signifie Jacques Bingen (France) SCI, le véhicule à usage spécifique constitué en France sous la forme d'une société civile.

Distributions Intérimaires signifie toute distribution effectuée par le Conseil conformément à l'article 19 et qui n'est pas une Distribution Finale.

Loi signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée dans le temps.

Revenus de Vente signifie un montant équivalant au revenu net d'une Vente, reçu par la Société et/ou la Filiale Française (selon le cas) dans le cadre d'une Vente.

Bonus signifie tout montant à payer à l'Associé de Classe B conformément à l'article 19.4.

Bien signifie l'immeuble de bureaux situé au 5, 7 et 9, rue Jacques Bingen, 75017 Paris, France.

Vente signifie soit:

(a) pour ce qui est de la Filiale Française, toute vente ou cession par la Filiale Française de la totalité du Bien, ou d'une partie de ses intérêts dans le Bien engendrant la vente de la quasi-totalité du Bien, dans tous les cas, contre rémunération; ou

(b) pour ce qui est de la Société, une vente ou autre cession de la totalité du capital social émis de ses filiales, à chaque fois, à un tiers bona fide qui n'est ni une Société Affiliée ni un Associé.

Associés signifie les associés de la Société (peu importe leur classe) à un moment donné.

Parts Sociales signifie les parts sociales, quelle que soit la classe, dans le capital social de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en circulation à un moment donné.

Ratio de Capital de l'Associé B signifie la portion, exprimée en pourcentage, obtenue en divisant l'Apport en Capital de l'Associé B par la totalité des Apports en Capital des Associés dans le temps.

Prêt Associé signifie les prêts éventuellement octroyés par un Associé ou une Société Affiliée à la Société et/ou à la Filiale Française, conformément à tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps.

Surplus signifie les bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi.

II. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 2. Dénomination. Le nom de la société est "Jacques Bingen (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la Loi, ainsi que par les Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention (directe ou indirecte) de participations dans la Filiale Française et la gestion de ces participations.

4.2. De manière générale, la Société peut acquérir et détenir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises (sous quelque forme que ce soit), contrôlant de manière directe ou indirecte la Filiale Française et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

5.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

III. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social est fixé à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000), représenté par quarante-six mille huit cents (46.800) Parts Sociales de Classe A et cinq mille deux cents (5.200) Part Sociales de Classe B. Toutes les Parts Sociales sont sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et sont entièrement libérées.

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.3. La Société peut ouvrir un ou plusieurs comptes de prime d'émission et chacun d'entre eux sera affecté et lié à une classe de Parts Sociales précise.

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

7.2. Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

7.3. Un registre des Associés sera conservé au siège social et peut être consulté à la demande de tout Associé.

7.4. Sous réserve de et conformément à tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

7.5. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise (i) à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et (ii) aux Statuts et tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps.

7.6. Sous réserve de ce qui précède, une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

7.7. Conformément à et sous réserve de tout contrat conclu dans le temps entre les associés, tout gérant de la Société pourra entreprendre les actions nécessaires et enregistrer la cession des Parts Sociales dans le registre des parts sociales pour le compte des Associés si cette cession est effectuée conformément aux Statuts et tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps.

7.8. Pouvoir de finaliser les cessions

Si l'Associé de Classe B ne signe pas les documents concernés nécessaires à la réalisation de la vente ou de la cession ou n'accepte pas l'offre requise ou convenue en vertu des articles 8 à 10 dans les quatorze (14) jours suivant la date requise en vertu des articles 8 à 10, l'Associé de Classe A ou tout gérant de la Société (et l'Associé de Classe B nommé par la présente l'Associé de Classe A et tout gérant de la Société par mesure de sécurité pour la réalisation de ses obligations en vertu des articles 8 à 10, pour agir) pourra agir en tant que son mandataire pour son compte pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ladite cession ou vente ou offre et nomme la Société comme son agent pour accuser réception de toute contrepartie à payer.

Art. 8. Cession obligatoire de parts sociales.

8.1. Événement menant à une cession obligatoire de Parts Sociales:

(i) Sauf dans le cas d'une sûreté accordée par l'Associé de Classe B dans le cadre de ses investissements dans la Société, tel que convenu par les Associés, si un administrateur judiciaire, un administrateur ou autre bénéficiaire de charge est nommé sur tout ou une grande partie des actifs de l'Associé de Classe B, si l'Associé de Classe B conclut un accord ou parvient à un compromis avec ses créanciers, si une requête est présentée (qui n'est pas dessaisie dans les trente (30) jours de sa présentation) ou une résolution passée pour sa dissolution ou son administration judiciaire, s'il est dissout ou est soumis à un événement similaire à ceux-ci-dessus dans toute juridiction; ou

(ii) Si l'Associé de Classe B commet un manquement important à une stipulation des Statuts ou de tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps et ne remédie pas à ce manquement (lorsque c'est possible) endéans trente (30) Jours Ouvrables après la date de l'avis de l'Associé de Classe A mentionnant la nature du manquement et demandant à ce qu'il soit pallié; ou

(iii) Si l'Associé de Classe B ou une de ses Sociétés Affiliée commet un manquement important à une stipulation de tout «contrat clé» (tel que convenu entre les Associés) auquel il est partie et ne le corrige pas dans les trente (30) Jours Ouvrables de la date de l'avis de l'Associé de Classe A mentionnant la nature du manquement et demandant à ce qu'il soit pallié,

Alors, sous réserve de tout autre droit de l'Associé de Classe A et nonobstant toute autre stipulation de tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps, il sera laissé à l'appréciation de l'Associé de Classe A d'appliquer l'article 8.2.

Si l'Associé de Classe B est touché par un événement décrit à l'article 8.1, il notifiera immédiatement l'Associé de Classe A et la Société par écrit dudit événement.

8.2. Conséquences des événements menant à une cession obligatoire de Parts Sociales:

Dans le (1) mois suivant la découverte des circonstances mentionnées à l'article 8.1 touchant l'Associé de Classe B ou suivant la notification prévue ci-dessus par l'Associé de Classe B, l'Associé de Classe A décidera librement s'il souhaite ou non déclencher les stipulations de cession obligatoires.

Si l'associé de Classe A les déclenche, les stipulations de cession obligatoires auront les conséquences suivantes:

(a) l'Associé de Classe B ne sera plus nécessaire pour former un quorum lors des assemblées des Associés et ne pourra plus exercer ses droits de vote; et

(b) la cession des Parts Sociales et les Prêts Associés détenus par l'Associé de Classe B à l'Associé de Classe A avec une contrepartie égale à une Evaluation, multipliée par le Ratio de Capital de l'Associé B.

Cet article 8. n'affecte pas tout Bonus qui pourrait être autrement dû en vertu et conformément aux Statuts ou à tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps, dont les obligations survivent à toute cession conformément à l'article 8.

Art. 9. Obligations de sortie conjointe.

9.1. Événement d'obligation de sortie conjointe Sous réserve de l'article 9.2., lorsque l'Associé de Classe A propose de vendre dans une transaction avec un tiers de bonne foi, dans des conditions de pleine concurrence, toutes les Parts Sociales qu'il détient à un tiers (un Acheteur de Sortie Conjointe), alors l'obligation de sortie conjointe prévue dans cet article 9 prend effet. En conséquence, l'Associé de Classe A peut exiger, par convocation écrite, de l'Associé de Classe B qu'il vende également toutes ses Parts Sociales à l'Acheteur de Sortie Conjointe. En tout état de cause, à ces fins, une Société Affiliée ne peut être considérée comme un tiers.

9.2. Sortie conjointe des Prêts Associés

Si, selon tout tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps, l'Associé de Classe A et ses Sociétés Affiliées accepte également de vendre tous leurs Prêts Associés à l'Acheteur de Sortie Conjointe, l'Obligation de Sortie Conjointe de l'article 9.1 sera également applicable à tous les Prêts Associés de l'Associé de Classe B et ses Sociétés Affiliées conformément à l'article 9.3.

9.3. Effet de l'obligation de sortie conjointe

Lorsque l'obligation de sortie conjointe prévue à l'article 9.1 prend effet, l'Associé de Classe A peut exiger, par un avis écrit à l'Associé de Classe B, que l'Associé de Classe B vende toutes ses Parts Sociales (et lorsque l'article 9.2 s'applique, tout Prêt Associé fait par lui ou ses Sociétés Affiliées) à l'Acheteur de Sortie Conjointe au même prix par Part Sociale (et sinon dans les mêmes conditions) que la vente des Parts Sociales détenues par l'Associé de Classe A (et, lorsque c'est

nécessaire, les Prêts Associés faits par l'Associé de Classe A et ses Sociétés Affiliées, utilisant la même méthode de fixation des prix que celle utilisée pour la vente des Prêts Associés de l'Associé de Classe A et ses Sociétés Affiliées à l'Acheteur de Sortie Conjointe), la réalisation d'une telle vente devra se produire en même temps que la réalisation de la vente des Parts Sociales de l'Associé de Classe A (et de tout Prêt Associé) à l'Acheteur de Sortie Conjointe. Il est précisé aux fins des présentes stipulations d'obligation de sortie conjointe que le prix payé à l'Associé de Classe B pour ses Parts Sociales sera calculé au prorata de son Apport en Capital, indépendamment de ses droits de vote.

9.4. Caractère obligatoire de l'obligation de sortie conjointe

Selon l'article 9.3 l'avis écrit de l'Associé de Classe A oblige l'Associé de Classe B à livrer à l'Acheteur de Sortie Conjointe une cession signée de toutes les Parts Sociales de l'Associé de Classe B et les certificats applicables (le cas échéant) et à signer et exécuter tous les autres documents pertinents en relation avec la vente contre paiement du prix des Parts Sociales (et de tout Prêt Associé).

Art. 10. Droits de sortie conjointe.

10.1. Evènement de droit de sortie conjointe

Sous réserve de l'article 10.2, si l'Associé de Classe A propose de vendre à un tiers de bonne foi toutes les Parts Sociales qu'il détient (un Acheteur de Droit de Sortie Conjointe), alors le droit de sortie conjointe de cet article 10 prend effet. L'Associé de Classe A notifiera par écrit à l'Associé de Classe B les termes de la dite vente proposée. En tout état de cause, à ces fins, une Société Affiliée ne peut être considérée comme un tiers.

10.2. Droit de sortie conjointe des Prêts Associés

Si, selon tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps, l'Associé de Classe A et ses Sociétés Affiliées acceptent également de vendre tous leurs Prêts Associés à l'Acheteur de Droit de Sortie Conjointe, le droit de sortie conjointe de l'article 10.1 sera également applicable à tous les Prêts Associés de l'Associé de Classe B et ses Sociétés Affiliées conformément à l'article 10.3.

10.3. Effet du droit de sortie conjointe

Si l'Associé de Classe B désire vendre ses Parts Sociales (et lorsque l'article 10.2 s'applique, tous les Prêts Associés contractés par lui ou ses Sociétés Affiliées) à l'Acheteur de Droit de Sortie Conjointe aux mêmes termes que ceux de la proposition d'acquisition des Parts Sociales de l'Associé de Classe A (et, le cas échéant, les Prêts Associés fait par l'Associé de Classe A et ses Sociétés Affiliées), l'Associé de Classe B peut demander à l'Associé de Classe A, par avis écrit à l'Associé de Classe A, de vendre également les Parts Sociales de l'Associé de Classe B (et les Prêts Associés contractés par l'Associé de Classe B et ses Sociétés Affiliées, le cas échéant) à l'Acheteur de Droit de Sortie Conjointe au même prix par Part Sociale (et sinon dans les mêmes conditions) que proposé à l'Associé de Classe A (et si les Prêts Associés contractés par l'Associé de Classe B et ses Sociétés Affiliées sont également vendus à l'Acheteur de Droit de Sortie Conjointe, utilisant la même méthode de fixation des prix que celle utilisée pour la vente des Prêts Associés de l'Associé de Classe A et de ses Sociétés Affiliées), la réalisation d'une telle vente devra se produire en même temps que la réalisation de la vente des Parts Sociales de l'Associé de Classe A (et de tout Prêt Associé) à l'Acheteur de Droit de Sortie Conjointe. Il est précisé aux fins des présentes stipulations de droit de sortie conjointe que le prix payé à l'Associé de Classe B pour ses Parts Sociales sera calculé au prorata de son Apport en Capital, indépendamment de ses droits de vote.

10.4. Caractère obligatoire du droit de sortie conjointe

L'avis écrit de l'Associé de Classe B, en vertu de l'article 10, oblige l'Associé de Classe A à livrer à l'Acheteur de Droit de Sortie Conjointe une cession signée de toutes les Parts Sociales de l'Associé de Classe B et les certificats applicables (le cas échéant) et à signer et exécuter tous les autres documents pertinents en relation avec la vente contre paiement du prix des Parts Sociales.

IV. Gestion - Représentation

Art. 11. Nomination et Révocation des gérants.

11.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés.

11.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Associés.

Art. 12. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé de trois (3) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B. Les gérants de Classe A seront nommés parmi les candidats proposés pour nomination par l'Associé de Classe A. Les gérants de classe B seront nommés parmi les candidats proposés pour nomination par l'Associé de Classe B. Le président sera nommé par les gérants de classe A.

12.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social (y compris sans limitation une liste non exhaustive de décisions qui pourrait être ajoutée à tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps, dans la mesure où elles relèvent de la compétence ou du pouvoir du Conseil).

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

12.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit (i) sur une base trimestrielle ou (ii) sur convocation d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) gérants de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président aura une voix prépondérante. Toutefois, les décisions suivantes seront prises à l'unanimité:

- (a) approbation d'un business plan pour la Société et toute autre modification importante;
 - (b) modification de tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps;
 - (c) décision amenant la Société ou la Filiale Française (selon le cas) à se livrer à une activité commerciale ou autre que celle pour laquelle elles ont été constituées;
 - (d) décision de modifier la manière dont sont calculés les comptes de capital ou toute modification ou crédit lié;
 - (e) l'admission d'un nouvel investisseur de capitaux au niveau de la Société ou de la Filiale Française (que ce soit par l'émission de nouvelles parts sociales ou par cession de parts sociales autre que conformément à tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps);
 - (f) un dépôt pour faillite (ou autre procédure similaire) de la Société ou de la Filiale Française sous réserve de tout dépôt obligatoire prévu par les lois applicables.
- (vi) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil ou, s'il n'y a pas de président nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de classe A ou d'un gérant de Classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 13. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Associé(s)

Art. 15. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

15.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 15.1. (ii), les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

15.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les Associés. Les Associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social, à condition que toute modification de l'article 12.2 (v), (a) à (e) inclura également l'accord de l'Associé de Classe B.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 16. Associé unique. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1):

(i) l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 17. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

17.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

17.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

17.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

17.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle, soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des Associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 18. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

18.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

18.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être renommés par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être Associés ou non.

Art. 19. Affectation des bénéfices - Distribution.

19.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

19.2. Sous réserve de l'article 19.1, aucune Distribution, ni Distribution Intérimaire (y compris le Bonus) ne sera effectuée tant que tous les intérêts cumulés en cours sur les Prêts Associés ne seront pas payés par la Société et/ou par la Filiale Française (selon le cas) conformément aux stipulations de tout Pacte d'Associés concerné, étant entendu et conclu que tout intérêt payé sur les Prêts Associés sera considéré comme un rendement sur les Apports en Capital aux fins du calcul de toute Distribution Finale.

19.3. Des Distributions peuvent être effectuées par le Conseil de la Société tous les trimestres et/ou à la fin de la Durée d'Investissement (tel que défini dans tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps) dans la mesure où les résultats financiers de ladite société permettent lesdites Distributions Intérimaires (provenant directement ou indirectement des loyers récoltés par la Filiale Française et/ou de la Vente et/ou d'un refinancement par une augmentation des Emprunts de la Filiale Française). Dans le cas de Distributions Intérimaires faites par la Société, le montant à distribuer sera affecté aux Associés de manière proportionnelle à leur Apport en Capital tel qu'il est immédiatement avant que ladite Distribution Intérimaire soit faite, sans tenir compte des droits de vote de chaque Associé. De plus, les Distributions Intérimaires seront effectuées sous réserves des conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de procéder à des Distributions Intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par une Distribution Intérimaire.

Si les Distributions Intérimaires qui ont été faites excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les Associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Sous réserve de l'article 19.2, lors d'une Sortie, il n'y aura aucune Distribution supplémentaire ni Bonus payé tant que chaque Associé ne reçoit pas d'abord un montant équivalent à son Apport en Capital.

19.4. Lors d'une Sortie, une Distribution Finale sera faite et le Bonus sera payé conformément à l'article 19.4. et à condition que la Société ait généré un Surplus.

Sous réserve du paragraphe précédent, la Distribution Finale faite aux Associés sera de la totalité du Surplus sur base de et dans l'ordre de priorité prévu ci-dessous.

Avant toute Distribution Finale, les Associés décideront de déduire un certain montant de la Distribution Finale (le Montant de Conservation des Frais) qui sera conservé en dépôt sur un compte commun ouvert aux noms des Associés (ou selon tout arrangement choisi par les Associés) (le Compte de Conservation des Frais) pendant une période de six (6) mois (ou pendant toute autre période choisie par les Associés) (la Période de Conservation des Frais). Le Montant de Conservation des Frais sera utilisé pour payer tous les frais en cours relatifs aux affaires, y compris les frais estimés pour la dissolution de la Société et de ses filiales. A la fin de la Période de Conservation des Frais, tout montant restant sur le Compte de Conservation des Frais (supérieur au montant équivalent au frais estimés de dissolution de la Société et de ses filiales) sera distribué aux Associés conformément aux stipulations suivantes.

Nonobstant les autres stipulations du présent article, les Prêts Associés seront remboursés aux Associés ou à leurs Sociétés Affiliées ou successeurs (le cas échéant) de manière proportionnelle au montant des Prêts Associés faits par les Associés et/ou leurs Sociétés Affiliées, si le surplus est suffisant.

Sous réserve de l'article 19.3., la Distribution Finale versée à l'Associé de Classe A et à l'Associé de Classe B sera faite:

(a) premièrement, de manière proportionnelle à leur Apport en Capital total respectif, tel qu'il est immédiatement avant ladite Sortie, sans tenir compte des droits de vote détenus par chaque Associé, en tenant compte des Distributions Intérimaires qui leur ont déjà été payées (le cas échéant), de manière à permettre à l'Associé de Classe A de recevoir son Apport en Capital et un rendement additionnel sur son Apport en Capital de 40 pour cent (le Rendement Minimal); et

(b) deuxièmement, après que l'Associé de Classe A ait reçu son Rendement Minimal, de manière à payer tout Bonus à l'Associé de Classe B (en tout état de cause, si l'Associé de Classe A ne reçoit pas de Rendement Minimal, aucun Bonus ne sera dû); et

(c) troisièmement, après que l'Associé de Classe A ait reçu son Rendement Minimal et après paiement de tout Bonus, de manière proportionnelle à leur Apport en Capital total respectif, tel qu'il est immédiatement avant ladite Sortie, sans tenir compte des droits de vote détenus par chaque Associé.

Sous réserve des précédentes stipulations, lors d'une Sortie, le Bonus sera payé et calculé selon les stipulations concernées de tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps et toujours sous réserve d'un montant maximum accepté par les Associés et toujours sous réserve de tout montant maximum décidé dans le temps par les Associés. Le Bonus ne sera dû qu'une fois et à une seule personne et si, à la suite d'un Evénement de Cession Forcée ou d'un manquement aux stipulations de cession de parts sociales des présents Statuts par l'Associé de Classe B, un tiers a droit au Bonus, le montant dû à l'Associé de Classe B sera diminué conformément.

VII. Dissolution - Liquidation

20.1. Sous réserve de toute stipulation prévue par les Associés dans tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps, la Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

20.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué conformément à l'article 19.4.

VIII. Dispositions générales

21.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

21.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

21.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

21.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps. En cas de divergences entre les Statuts et tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps, tout contrat entre les associés régissant leurs droits dans la Société au fil du temps prévaudra sur les Statuts dans les limites de la loi.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

Les Associés décident de (i) mettre fin, avec effet immédiat, aux mandats de Ian Edward Baker, en tant que gérant de classe A de la Société, et de Wayne Fitzgerald, en tant que gérant de classe B de la Société, et (ii) requalifier, avec effet immédiat, Costas Constantinides, étant actuellement un gérant de classe B de la Société, en tant que gérant de classe A de la Société.

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Candice de Boni, senior manager, née le 31 décembre 1973 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et
- Natalia Venturini, manager, née le 20 mai 1970 à Moscou, Russie, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

1. Mary Frances Harnetty, gérant de classe A;
2. Philip Gittins, gérant de classe A;
3. Costas Constantinides, gérant de classe A;
4. Candice de Boni, gérant de classe B; et
5. Natalia Venturini, gérant de classe B.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille huit cents Euros (2.800,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62556. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021792/1095.

(130026060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Oven HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.489,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.898.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oven HoldCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013026102/11.

(130031909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Paramina Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013026111/10.

(130031287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Pemberton Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.752.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013026115/11.

(130031204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Polytech Investment (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.023.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013026118/10.

(130031679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Lumen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.437.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company Value Holdings S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 152435,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at Junglinster,
by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Lumen Investments S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 152437, incorporated by deed of the undersigned notary, on March 30, 2010, published in the Mémorial C number 1065 dated May 20, 2010, and whose articles of associations have been amended for the last time pursuant to a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 21, 2010, published in the Mémorial C number 1694 dated August 19, 2010,

and that the appearing person has taken the following resolutions with effect as from January 2, 2012:

First resolution

The appearing person decides to cancel the shares' nominal value.

Second resolution

The appearing person decides to exchange the twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each against twenty thousand (20,000) shares without a nominal value.

Third resolution

The appearing person decides to adopt the United States Dollar as the capital's currency.

Fourth resolution

The appearing person decides to convert the capital amounting to one million Euro (EUR 1,000,000.-) into one million two hundred ninety five thousand four hundred United States Dollars (USD 1,295,400.-) at the exchange rate as of January 2, 2012 of one Euro (EUR 1.-) equal to one point two nine five four zero United States Dollar (USD 1.29540 - oanda.com).

Fifth resolution

The appearing person decides to increase the company's capital to the extent of six hundred United States Dollars (USD 600.-) in order to raise it from its current amount of one million two hundred ninety five thousand four hundred United States Dollars (USD 1,295,400.-) to one million two hundred ninety six thousand United States Dollars (USD 1,296,000.-) without issuing new shares.

Payment

The amount of the capital increase is fully paid by allocation to the corporate capital of part of the share premium to the extent of six hundred United States Dollars (USD 600.-). The existence of the share premium has been proved to the undersigned notary by an interim balance sheet and a certificate signed by the management of the company.

Sixth resolution

The appearing person decides to adopt a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share.

Seventh resolution

The appearing person decides to exchange the twenty thousand (20,000) shares without a nominal value against one million two hundred ninety six thousand (1,296,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article five of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital. (1st paragraph).** The issued capital of the Company is set at one million two hundred ninety six thousand United States Dollars (USD 1,296,000.-) represented by one million two hundred ninety six thousand (1,296,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and fifty euro.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Value Holdings S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 152435,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Lumen Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 152437, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 30 mars 2010, publié au Mémorial C n°1065 du 20 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 21 juin 2010, publié au Mémorial C n°1694 du 19 août 2010,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes avec effet au 2 janvier 2012:

Première résolution

La comparante décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

La comparante décide d'échanger les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune contre vingt mille (20.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

La comparante décide d'adopter le Dollar des Etats-Unis comme devise du capital.

Quatrième résolution

La comparante décide de convertir le capital s'élevant à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) en un million deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 1.295.400,-) au cours de change en date du 2 janvier 2012 de un Euro (EUR 1,-) égal à un virgule deux neuf cinq quatre zéro Dollar des Etats-Unis (USD 1,29540 -oanda.com).

Cinquième résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cents Dollars des Etats-Unis (USD 600,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 1.295.400,-) à un million deux cent quatre-vingt-seize mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.296.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

Paiement

Le montant de l'augmentation de capital a été intégralement payé par affectation au capital d'une partie de la prime d'émission à concurrence de six cents Dollars des Etats-Unis (USD 600,-). L'existence de la prime d'émission a été prouvée au notaire instrumentant par un bilan intermédiaire et un certificat signé par la gérance de la société.

37474

Sixième résolution

La comparante décide d'adopter une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) par part sociale.

Septième résolution

La comparante décide d'échanger les vingt mille (20.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale contre un million deux cent quatre-vingt-seize mille (1.296.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Huitième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 5. Capital souscrit (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt-seize mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.296.000,-) représenté par un million deux cent quatre-vingt-seize mille (1.296.000) parts sociales de un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2012. Relation GRE/2012/4722. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021818/129.

(130026086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Polytech Investment (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.023.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013026119/10.

(130031680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Panormos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 93.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2013026121/11.

(130031437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Papier Franzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.697.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026123/10.

(130031803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 136.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026124/9.

(130031310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Pawor Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026125/10.

(130031275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

LEG II Nurnberg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.338.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

LaSalle Euro Growth II S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented Mrs Laetitia Georgel, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 December 2012, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LEG II NURNBERG S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 110 338, incorporated pursuant a notarial deed on 12 August 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1435 of 22 December 2005. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed, on 20 January 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1295 of 5 July 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of three million eight hundred thousand Euro (EUR 3,800,000.-) to bring the share capital of the Company from four million four hundred and eighty-one thousand one hundred euro (EUR 4,481,100.-), down to six hundred and eighty-one thousand one hundred Euro (EUR 681,100.-) by cancellation of one hundred and fifty-two thousand (152,000) shares, having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) with reimbursement to the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the implementation of the above taken resolution.

Third resolution

As a consequence of such decrease, the first paragraph article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The share capital is fixed at six hundred and eighty-one thousand one hundred Euro (EUR 681,100.-) represented by twenty-seven thousand two hundred and forty-four (27,244) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

LaSalle Euro Growth II S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

représentée par Madame Laetitia Georgel, assistante juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2012, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LEG II NURNBERG S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110 338, constituée suivant acte notarié en date du 12 août 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1435 du 22 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1295 du 5 juillet 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de trois millions huit cent mille Euros (EUR 3.800.000.-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent quatre-vingt-un mille cent euros (EUR 4,481,100.-) à six cent quatre-vingt-et-un mille cent euros (EUR 681.100.-), par l'annulation de cent cinquante-deux mille (152.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, remboursement au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide a décidé de conférer tous pouvoirs aux gérants pour exécuter la résolution ci-dessus.

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-et-un mille cent euros (EUR 681.100.-) représentée par vingt-sept mille deux cent quarante-quatre (27.244) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16967. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013021824/90.

(130026430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Peristal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026126/10.

(130031077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026128/10.

(130031522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Piwa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 17-19, rue des Treves.

R.C.S. Luxembourg B 21.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026129/9.

(130031328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Platifer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3656 Kayl, 45A, rue Michel.

R.C.S. Luxembourg B 140.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013026130/11.

(130031209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Michellinus Investment II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.376.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of December;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED

BNP Paribas, a société anonyme (public limited liability company) incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 662 042 0449 acting through its Luxembourg branch, established in L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J.-F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23968,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the public limited company "Michellinus Investment II S.A.", in Liquidation, (the "Company"), established and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B, under number 160376, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1487 of July 6, 2011,

that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 12, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3118 of December 20, 2011,

and that the Company has been put into liquidation by a deed of the undersigned notary, on October 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2704 of November 6, 2012;

- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having taken notice of the report by the liquidator-controller, namely the private limited liability company "PricewaterhouseCoopers", established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 65477, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The Sole Shareholder gives full discharge to the liquidator and to the liquidator-controller for the execution of their respective mandate.

Third resolution

To the extent necessary, the Sole Shareholder confirms that it will ensure the payment of all eventual liabilities that could possibly arise.

Fourth resolution

The Sole Shareholder pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

BNP Paribas, une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 0449, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, établie à L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 23968,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "Michellinus Investment II S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160376, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1487 du 6 juillet 2011,

que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3118 du 20 décembre 2011;

et que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2704 du 6 novembre 2012;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, à savoir la société à responsabilité limitée "PricewaterhouseCoopers", établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65477, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Pour autant que de besoin, l'Associé Unique déclare qu'il assurera le paiement de toutes dettes qui pourraient éventuellement encore surgir.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

37480

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021847/120.

(130026416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Qualité Sécurité Environnement, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026133/9.

(130031569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Quechua Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.760.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013026136/12.

(130031602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

R.A.R. Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 3B, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 160.074.

Le bilan au 31/03/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026138/10.

(130031677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

REDCOR Reaseguros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 153.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013026150/10.

(130031457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 6, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013026151/10.

(130031227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Mallorca Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.146.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company governed by the laws of Curaçao "Beltmore Corporation N.V.", established and having its registered office in Curaçao, Kaya Richard J. Beaujon z/n, P.O. Box 837 (The Netherlands Antilles), registered with the "Curaçao Commercial Register" at the Trade and Industry Chamber of Curaçao under number 84661,

here represented by Mr. Klaus KRUMNAU, jurist, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "MALLORCA INVESTMENTS", (the "Company"), established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 140146, has been originally incorporated under the name of "POSEIDON LIMITED" and under the legal form of a limited liability company under the laws of the Republic of Vanuatu,

- that the transfer of the registered office to Belgium has been decided pursuant to resolution taken at a meeting in Vanuatu in July 23, 2003;

- that the Belgium nationality as well as the legal form of a public limited company under Belgium law and denomination of "MALLORCA INVESTMENTS" have been adopted by the Company pursuant to the extraordinary general meeting enacted by Me Edwin VAN LAETHEM, notary residing in Elsene, (Belgium) on July 29, 2003, published in the Moniteur belge of December 18, 2003;

- that the Luxembourg nationality as well as the legal form of a private limited liability company under its current denomination have been adopted pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated June 3, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1902 of August 2, 2008;

- that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Jean SECKLER, dated November 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2465 of December 18, 2009; and

- that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 10, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2) That the corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD), represented by one thousand six hundred (1,600) shares without designation of the nominal value;

3) That the appearing party, represented as said before, is the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société régie par les lois de Curaçao "Beltmore Corporation N.V.", établie et ayant son siège social à Curaçao, Kaya Richard J. Beaujon z/n, P.O. Box 837 (The Netherlands Antilles), inscrite auprès de la Trade and Industry Chamber de Curaçao sous le numéro 84661,

ici représentée par Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "MALLORCA INVESTMENTS", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140146, a été constituée originairement sous la dénomination de "POSEIDON LIMITED" et sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit de la République de Vanuatu,

- que le transfert du siège social vers la Belgique a été décidé par résolution prise lors d'une assemblée tenue à Vanuatu en date 23 juillet 2003;

- que la nationalité belge ainsi que la forme d'une société anonyme de droit belge sous la dénomination sociale de "MALLORCA INVESTMENTS" ont été adoptées par la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Edwin VAN LAETHEM, notaire de résidence à Elsenne, (Belgique) en date du 29 juillet 2003, publié au Moniteur belge du 18 décembre 2003;

- que la nationalité luxembourgeoise ainsi que la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination actuelle ont été adoptées suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1902 du 2 août 2008;

- que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 12 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2465 du 18 décembre 2009; et

- que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2) Que le capital social est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique);

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. KRUMNAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63348. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021856/137.

(130026192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Stornoway Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 50.582.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.02.2013.

Pour: STORNOWAY INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013026228/15.

(130031592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Remora Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 144.847.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026152/10.

(130031560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Restaurant La Fermette de Huldange s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 56B, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 103.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026156/10.

(130031120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Restaurant Pizzeria Astoria, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 17-19, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 38.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026157/9.

(130031312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

RITD Reinartz IT Dienstleistungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 88.525.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026160/9.

(130031646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Roda Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 148.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026162/9.

(130031468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Mertone Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 37.199.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company GENERATED INVESTMENTS INC., a company incorporated under the British Virgin Islands Laws, having its registered address situated at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, under the registration number 412531,

here represented by Mr. Fabrice GEIMER, private employee, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company MERTONE LIMITED S.A., established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 37 199, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on the 31st of May 1991, published in the Mémorial C number 446 of the 27th of November 1991.

The articles of association have been amended by deeds of the said notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN:

- on the 18th of November 1991, published in the Mémorial C number 191 of the 9th of May 1992;
- on the 9th of July 1993, published in the Mémorial C number 486 of the 18th of October 1993;
- on the 13th of July 1994, published in the Mémorial C number 479 of the 23rd of November 1994;

and by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on the 1st of December 2001, published in the Mémorial C number 777 of the 22nd of May 2002 and for the last time on the 5th of June 2003, published in the Mémorial C number 783 of the 25th of July 2003.

2) That the corporate capital of the Company is fixed at two hundred forty-seven thousand eight hundred Euros (247,800.- EUR) represented by eight hundred eighty-five (885) sharequotas of two hundred eighty Euros (280.- EUR) each.

3) That the appearing party is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder").

4) That the activity of the Company has ceased and that the Sole Shareholder, acting as at an extraordinary Sole Shareholders' meeting amending the articles of the Company, pronounces the advanced dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of Sole Shareholder in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder as liquidator presents his liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints Mr. Dennis BOSJE, company director, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, as auditor to the liquidation and asked him to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts the findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the said auditor in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Sole Shareholder, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The Sole Shareholder confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

14) That the company United International Management S.A., with registered office at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, is hereby empowered to accomplish all formalities deriving from the liquidation, including but not limited

to the closing of any bank account, the payment of any outstanding taxes and expenses, and the filing of any outstanding tax returns.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société GENERATED INVESTMENTS INC., régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 412531,

ici représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, demeurant professionnellement au L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée MERTONE LIMITED S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37 199, (la "Société"), a été constituée suivant acte par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 1991, publié au Mémorial C numéro 446 du 27 novembre 1991.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN:

- en date du 18 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 191 du 9 mai 1992;
- en date du 9 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 486 du 18 octobre 1993;
- en date du 13 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 479 du 23 novembre 1994;

et suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 777 du 22 mai 2002 et en date du 5 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 783 du 25 juillet 2003.

2) Que le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cents euros (247.800,- EUR), représenté par huit cent quatre-vingt-cinq (885) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quatre-vingt euros (280,- EUR) chacune.

3) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique").

4) Que l'activité de la Société ayant cessé et que l'Associé Unique, siégeant comme en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5) Que l'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société, avec les pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associé Unique.

9) Que l'Associé Unique en tant que liquidateur présente le rapport de liquidation et l'Associé Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Associé Unique nommé Monsieur Dennis BOSJE, dirigeant de société, demeurant professionnellement au L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, comme commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière audit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich.

14) Que la société United International Management S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich est habilitée à accomplir toutes les formalités découlant de la liquidation, y compris mais non limité à la clôture de tout compte bancaire, le paiement de tout impôt impayé et de tous frais, le dépôt de toute déclaration fiscale en cours.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021877/152.

(130026358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Roda Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026163/9.

(130031472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Romy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9808 Hosingen, 2, Holzbicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026164/10.

(130031408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Rossini Properties Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 2.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.907.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ROSSINI PROPERTIES PARTNERSHIP, S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2013026166/12.

(130031612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

RP Babelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026169/10.

(130031036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

RP Ruegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026170/10.

(130031037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

RP Schwedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026171/10.

(130031034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

RP Waldstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026172/10.

(130031035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.
